

Compte rendu du Conseil Municipal du 31 janvier 2023

Présents : ASCARI S. / LEOUZON P. / ROUSSON L. / STOFFT N. / HAOND B. / VINCENT J. / RIOU J. / PELLEGRIN R./ CHEVAT L./BERNARD A. BAUDRAND M. / GRANJEAN L. / ROBERT G. /
Excusés : TEILHAS-BALME V. / BARDINE L.

Alain BERNARD ouvre la séance à 19h30, présente le compte rendu du mois de décembre. Aucune remarque n'étant émise, celui-ci ainsi que la feuille de présence sont proposés à la signature.

➤ **Camping DSP**

M. LALLEMAND et Mme PONSON ont signé la dernière version du contrat corrigé et validé par la commission ad hoc. Les agents communaux ont commencé les travaux ce à quoi les élus se sont engagés, à savoir : réaliser un muret d'enceinte depuis le portail jusqu'au ruisseau Ozon. G.ROBERT a creusé la fouille. Philippe et Andy ont réalisé le ferrailage et devraient bétonner en fin de semaine.

La commission a accepté la demande des nouveaux délégués de réaliser une terrasse côté Est, entre les deux ouvertures (entrée et sanitaire) d'environ 100m² (actuellement espace goudronné). Cette dalle sera réalisée en béton puis carrelée. (plus facile d'entretien). Une réponse écrite sera faite au nouveau délégué afin de fixer l'accord et les conditions de réalisation.

De même, le nouveau délégué a souhaité l'autorisation de réaliser trois dalles bétonnées pour l'implantation de marabout semi rigides, (plus facile d'entretien, plus stable et réduit l'humidité)

M. LALLEMAND souhaite construire un bâtiment côté ouest pour abriter le matériel, un PC devra être déposé et validé par le service instructeur. Il signale également qu'il y a quelques fissures sur le bâtiment d'accueil et sur la poutre principale de l'auvent. A. BERNARD répond que la fissure du mur est historique et que la fissure de la poutre ne présente aucun danger.

L.ROUSSON est allé débroussailler et tailler des branches au camping. Il a élagué les arbres menaçant de tomber côté rivière.

M. ASCARI annonce que les délégués envisagent de loger au camping, dans le logement à l'étage. Il faut donc envisager un agrandissement du logement, et prévoir un logement pour 4 personnes. Alain propose de se rendre sur place, rencontrer le délégué et définir plus précisément le projet.

Le soir des vœux, M. LALLEMAND a annoncé l'achat d'un adoucisseur d'eau, ce point devra être éclairci, à savoir, qui procède à son installation et où exactement.

G.ROBERT pense que l'arbre à côté des sanitaires est à couper, ses racines menacent la stabilité des piliers des sanitaires.

➤ **MAM**

Les demandes de subvention ont été faites auprès des partenaires financeurs. Toutefois, une délibération est demandée avec les montants actualisés et la nomination des opérations : DETR (Etat), Bonus Ruralité (Région), Atout Ruralité (Département). Les élus à l'unanimité approuvent cette délibération.

Visio Conférence : financement FEDER pour ce type de projet.

La Région vient de publier un appel à projets à destination des communes et intercommunalités dans le cadre du programme européen régional FEDER : "Accompagner les territoires non-urbains fragiles"

Les projets doivent permettre l'amélioration du cadre de vie et le renforcement de l'attractivité des communes : aménagements paysagers, de centres-villes, de parcs publics, d'aires de jeux, de cours d'école, vidéoprotection, projets d'extension ou de réhabilitation des équipements structurants de type culturel, sportif, de loisir, associatif et de service à la population etc... Ils doivent s'intégrer dans une stratégie territoriale intégrée.

Sont éligibles les travaux, équipements, prestations de services HT et coûts indirects forfaitaires.

L'aide du FEDER s'élève à 40% maximum du coût total éligible.

Les projets doivent être assez importants, la subvention FEDER minimale à l'issue de l'instruction étant de :

- 1 000 000 € pour les agglomérations et leurs communes (2 500 000 € de coût total éligible)
- 250 000 € pour les autres EPCI et leurs communes (625 000 € de coût total éligible)

Les dossiers devront être déposés avant le 3 mars 2023, 12h sur la plateforme dématérialisée e-synergie.

➤ **Voirie**

Fossé communal : la commission communale s'est réunie samedi dernier quartier La Gare. M. CHAMBE envisage de faire un muret sur 10 à 15 cm le long de sa propriété pour étanchéifier le mur. (longrine de

fondation béton) La commune s'est engagée à aménager le bas-côté de la route côté nord. Remarque de L. CHEVAT : attention au croisement des véhicules. A.BERNARD précise qu'il s'agit seulement d'arraser le côté opposé au fossé pour réduire l'eau qui s'y déverse. Une partie des eaux de ruissellement pourra se diriger dans un autre fossé en face.

Problème d'arbres qui gênent la visibilité à ce croisement : un courrier sera fait au propriétaire riverain et un signalement sera adressé au service des routes du Conseil Départemental.

➤ Divers

Vol/insécurité : P.LEOUZON signale que le local technique de Baix a été cambriolé, tout le matériel technique dérobé. Une alarme était en place mais la durée du vol n'a été que de quelques minutes, le maire est arrivé sur les lieux trop tard. Ce type de vol se multiplie dans le secteur. S.ASCARI souhaite qu'une alarme soit installée au futur bâtiment Multi-accueil. G.ROBERT en profite pour préciser que le mobil home du foot a été cambriolé pour la troisième fois, boissons et biscuits apéritifs prévus pour recevoir les équipes des communes limitrophes ont disparu ce vendredi. S.ASCARI signale que le chalet à la Neuve a également été visité.

Rencontre avec les producteurs occupant le Chalet (7 producteurs) à la Neuve : projet d'agrandissement avec auvent et chambre froide sur la gauche (vers Chomérac), le projet pourrait avoir une emprise au sol de 10 m linéaire. Un débat s'engage sur le genre même de ce parking qui, au départ, est un parking de co-voiturage. Gaétan propose d'envisager un aménagement de l'espace au droit de la propriété CHAREYRE en parking de co-voiturage et permettre à celui du Planas d'être plus libre pour la vente directe. L'espace enherbé vers la sculpture de M. FIORENTINO peut être aussi aménager en place de stationnements pour les personnes qui attendent ou déposent une personne à l'arrêt des cars. Les élus ont demandé aux producteurs de fournir un plan détaillé de leur projet. Une autre possibilité d'agrandissement serait d'arraser le talus derrière le chalet. Cela amoindrirait l'emprise au sol et la gêne occasionnée aux automobilistes. Discussion sur les autorisations d'urbanisme nécessaires, sur la possibilité d'ouvrir à la vente des jours supplémentaires.

Pas de suite donnée par la personne qui souhaitait vendre des agrumes.

Théâtre : bilan très positif, la salle était pleine, des bénéficiaires ont été engendrés. Les membres présents réfléchissent à la création d'une nouvelle association afin de gérer ce type de manifestation.

Une discussion a lieu sur la mutualisation des salles ou activités avec les communes voisines. Il est donné lecture d'un courrier de l'association BLAC de St Vincent qui souhaiterait utiliser la salle de St Lager. Le tableau fixant les conditions d'utilisation établi lors du précédent mandat est présenté et sera adressé pour rappel à l'ensemble des élus.

La Cascade : la troupe artistique du festival d'Alba envisage de refaire une représentation à St Lager au printemps, samedi 10 juin au terrain de volley. S.ASCARI et P. LEOUZON souhaitent contacter les associations des communes limitrophes susceptibles de donner un coup de main. Une réunion de la commission associations est programmée pour le jeudi 9 février.

CCAS : N.STOFFT a assisté à une réunion communautaire ; échange sur le crédit municipal d'Avignon. Evocation d'une journée sur l'autonomie qui aura lieu à St Bauzile le 27 septembre. Cette journée a déjà eu lieu à St Martin sous Lavezon. SOLIHA souhaite être présent afin d'informer cette tranche de la population des possibilités d'amélioration de l'habitat. Possibilité de la présence de France Service à Meysse. Présentation de l'association « soutien aux aidants », Initiation à l'informatique. Le CCIAS proposera d'autres échanges au cours des prochains mois afin de connaître les besoins ou services à mutualiser.

Déchets ménagers : B. HAOND a assisté à une nouvelle réunion de la CCARC, il renouvelle son avis d'opposition à la TOM, son application est reporté en 2024. Un nouveau bac à carton a été installé au bas du village.

Chaufferie : une DM est demandée par la Trésorerie de Privas car le budget annexe ne dispose pas suffisamment de crédit pour rembourser les échéances d'emprunt. C'est le budget principal qui couvrira ces dépenses 2022 et 2023.

Site Internet communal : Créé par la commission communication et les agents communaux, il est mis en ligne depuis quelques jours : Actualités, informations à la population. Les élus et administrés sont invités à aller le consulter en tapant dans la barre de recherche saintlagerbressac.fr.

Réunion PLH à la Salle polyvalente : bilan des constructions et permis déposés. 25 logements vacants sur la commune.

Brigades Vertes : intervention semaine 6 : travaux prévus : bras mort d'Ozon, Muriers de la piscine, Camping, RD point de la Neuve.

Chantier La Plaine : le maire invite les élus à visiter le chantier qui est à présent terminé. Un élu aura la charge de prévenir l'association de son utilisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.